



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1638, 1650, 1655 ET 1670

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

À la séance du 7 mars 2022 :

- Le règlement numéro 1650 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 780 000 \$ pour des travaux de pavage et de construction de bordures de rue dans le Développement domiciliaire Lemay-Rheault (Phase II)** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} juin 2022 pour une dépense et un emprunt de 706 000 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 71 000 \$.

- Le règlement numéro 1655 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 280 000 \$ pour des travaux de pavage et de construction de bordures de rue dans le Domaine de la Tour (Phase VIII)** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} juin 2022 pour une dépense et un emprunt de 233 000 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 23 000 \$.

À la séance du 21 mars 2022 :

Le règlement numéro 1638 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 240 000 \$ pour la construction de conduites d'aqueduc et d'égout domestique ainsi que l'aménagement d'une voie de service afin de desservir une partie du territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mai 2022.

À la séance du 6 juin 2022 :

Le règlement numéro 1670 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement général harmonisé RM 2019 afin d'exclure le territoire identifié « affectation industrielle lourde » de l'application de l'article 123 du règlement général harmonisé** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 15 juin 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville